COMMUNIQUE DE PRESSE

Réunion du Comité de Pilotage de la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la valorisation des déchets ménagers et assimilés

Le comité de pilotage de la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la valorisation des déchets ménagers, présidé par le Ministère de l'Intérieur et composé des Ministères de l'Economie et des Finances, de l'Industrie et du Commerce, de la Transition Energétique et du Développement Durable et de l'Association Professionnelle des Cimentiers, signataires dudit protocole a tenu sa réunion le 28/02/2022. L'objectif étant de discuter notamment de la gouvernance du programme et du calendrier des projets prioritaires à mener.

La mise en œuvre du partenariat entre les parties inaugure une nouvelle phase dans la gestion intégrée de la filière de traitement et de valorisation des déchets qui constitue un objectif primordial en matière de sauvegarde de l'environnement, de développement durable et de renforcement de la résilience des Territoires aux changements climatiques.

Il permettra d'ériger le Maroc au rang de pays reconnus à l'échelon régional pour la valorisation de ses déchets ménagers et assimilés, tout en répondant aux enjeux notamment:

- De la réduction de 45%, à l'horizon 2030, des quantités de déchets à enfouir dans les centres d'enfouissement et de valorisation, contribuant ainsi à l'allongement conséquent de leur durée de vie et de la valorisation du foncier avoisinant ;
- d'atteindre un taux de valorisation de plus de 25% et un taux d'enfouissement ne dépassant pas 35%.

A noter que grâce à l'engagement de l'Etat, aux efforts déployés par les Collectivités Territoriales et l'implication du secteur privé dans la gestion du secteur des déchets ménagers a connu des améliorations importantes, en témoignent le taux de 96% réalisé en matière de professionnalisation de la collecte et de 63% en matière d'enfouissement contrôlé des déchets.

Malgré tous ses efforts, la valorisation des déchets ménagers et assimilés, bien qu'inscrite parmi les objectifs du Programme National des Déchets Ménagers et assimilés, accuse toujours un retard, en effet moins de 8% des déchets sont valorisés, 6 à 7% sont recyclés, essentiellement par des acteurs informels.

La réflexion technique et institutionnelle dans le cadre du protocole d'accord précité a été entreprise pour la structuration de la filière dans la perspective de répondre aux besoins des cimentiers en combustibles solides de récupération, et avoir une stratégie de valorisation des déchets ménagers et assimilés, adaptée au contexte de notre pays et tenant compte de ses capacités techniques et financières.